



CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

RAPPORT ANNUEL

2018-2019



ONTARIO ARTS COUNCIL
CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

an Ontario government agency
un organisme du gouvernement de l'Ontario

Ontario



Conformément aux dispositions de l'article 12 de la *Loi sur le Conseil des arts*, c'est avec le plus grand respect que je dépose le présent rapport sur les activités du Conseil des arts de l'Ontario pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

A handwritten signature in black ink, reading "Rita Davies". The signature is fluid and cursive, with the first name "Rita" and last name "Davies" clearly distinguishable.

Rita Davies
Présidente
Conseil des arts de l'Ontario

SOMMAIRE

Le Conseil des arts de l'Ontario	4
Principales activités et réalisations	6
Activités de sensibilisation	10
Les subventions en bref	11
Rétrospective de l'année	12
Mesures de rendement basées sur les résultats	16
Résultats, mesures et indicateurs	18
Performance financière	21
États financiers du CAO	22
Responsabilité de la direction relativement à l'information financière	23
Rapport de l'auditeur indépendant	24
État de la situation financière	26
État des résultats et de l'évolution des soldes des fonds	27
État des gains et des pertes de réévaluation	28
État des flux de trésorerie	29
Notes afférentes aux états financiers	30
Membres du conseil d'administration	46
Personnel de direction	47
Collaborateurs	48

LE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

Cela fait plus d'un demi-siècle que le Conseil des arts de l'Ontario (CAO) joue un rôle de premier plan dans la promotion et le développement des arts au profit de tous les Ontariens. Le CAO a favorisé la croissance de l'infrastructure artistique de l'Ontario en finançant des artistes et des organismes artistiques de toutes les disciplines et de toutes les régions de la province.

Le CAO est un organisme du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport de l'Ontario. Son conseil d'administration, composé de 12 membres bénévoles nommés par le gouvernement, veille à ce que les activités du CAO s'alignent sur le mandat de l'organisme. Toutes les décisions relatives aux subventions sont prises indépendamment du gouvernement. Le personnel du CAO gère les programmes, et les subventions sont accordées dans le cadre d'un processus d'évaluation par les pairs.

Les programmes de subventions sont organisés en quatre filières de financement : Création et diffusion, Développement des publics et des marchés, Collaboration avec les communautés et les écoles, Renforcement des carrières et des services aux arts. Ces filières aident les candidats à choisir le programme qui correspond le mieux à l'activité proposée.

Le CAO subventionne une gamme de disciplines artistiques, entre autres les métiers d'art, la danse, la littérature, la musique, le théâtre, les arts médiatiques et les arts visuels. Il soutient en outre la tournée, l'enregistrement, la diffusion d'activités artistiques et différents types de collaboration entre artistes. Il finance aussi des formes artistiques fondées sur la culture, comme les arts francophones et les arts autochtones.

D'autres programmes visent des activités artistiques particulières, notamment l'éducation artistique, les arts axés sur la communauté ainsi que les arts multidisciplinaires et interdisciplinaires. Certains ont des objectifs précis, comme le programme Arts du Nord, destiné aux artistes et aux groupes artistiques du nord de l'Ontario, ou Accès et évolution professionnelle, qui subventionne le perfectionnement des professionnels des arts autochtones et des professionnels des arts de la diversité culturelle. Les programmes visant les pratiques artistiques des artistes sourds ou handicapés accordent des subventions aux artistes sourds*, aux artistes handicapés et aux organismes axés sur les pratiques des artistes sourds ou handicapés. Les organismes artistiques peuvent aussi se prévaloir du programme Compas du CAO pour des projets qui renforcent leurs capacités et leur viabilité.

Les artistes et les groupes artistiques peuvent demander au CAO des subventions pour des projets particuliers, et les organismes artistiques peuvent également demander des subventions pour leurs activités de fonctionnement s'ils répondent à certaines exigences. Les subventions sont attribuées selon un système d'évaluation par les pairs. Des jurys indépendants prennent les décisions de financement pour les demandes de subventions de projets présentées par les artistes et les groupes artistiques. Des groupes d'évaluateurs étudient les demandes de subventions de fonctionnement présentées par les organismes artistiques et font

* À la différence d'*artistes handicapés*, le terme *artistes sourds* utilisé par le CAO se fonde sur la définition de *culturellement sourds* formulée par la Société canadienne de l'ouïe : « individus qui s'identifient à la langue et à la culture, et participent à la société des personnes sourdes ».

LE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

des recommandations aux responsables des programmes du CAO. Le conseil d'administration du CAO approuve toutes les décisions relatives aux subventions qui dépassent 30 000 \$.

Par le passé, le CAO était chargé d'administrer des fonds et des programmes particuliers au nom du gouvernement de l'Ontario, comme le Fonds de mobilisation créative et le Fonds culturel autochtone, qui prendront fin respectivement en 2018-2019 et en 2019-2020.

Enfin, le CAO gère le processus de sélection de nombreux prix, bourses et subventions, notamment le programme Chalmers, et de plusieurs prix de la Fondation des arts de l'Ontario. Outre ces programmes financés par des fonds privés, le CAO a créé en 2012 le Prix du Conseil des arts de l'Ontario pour les arts autochtones, qu'il finance et administre. Le CAO encadre également l'administration de deux programmes de prix au nom du gouvernement de l'Ontario – les Prix du premier ministre pour l'excellence artistique et le prix Pauline McGibbon.

Guidé par son plan stratégique, *Dynamique des arts et intérêt public : plan d'action 2014-2020*, le CAO mesure régulièrement l'impact de ses programmes. Il tient également des consultations avec les artistes et les organismes artistiques pour se tenir au courant des besoins et de la croissance des arts.

Le CAO appuie encore le milieu des arts de l'Ontario aussi bien par des partenariats que par ses recherches et analyses statistiques portant sur le secteur des arts et de la culture. Les données qui en découlent permettent au CAO de sensibiliser davantage le public à la valeur des arts et servent de ressource essentielle pour comprendre le contexte de la création et de la production artistiques dans la province.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

L'activité principale du CAO consiste à investir de différentes façons dans les artistes et les organismes artistiques de l'Ontario, essentiellement par le biais des **58 programmes de subventions** et des **11 initiatives de subventions** en vigueur en 2018-2019.

Les **subventions de projets** sont accordées à des artistes et à des groupes artistiques. Elles financent des activités précises, entre autres la création, la production et la diffusion d'œuvres artistiques dans les collectivités, comme les festivals, les séries musicales et les ateliers artistiques pour enfants.

Les subventions de projets du CAO favorisent la créativité, l'innovation, le développement des compétences et l'efficacité organisationnelle. Les industries culturelles prospères de l'Ontario n'auraient pas pu atteindre leur niveau actuel sans le vivier de talents, les produits artistiques et le contenu créatif qui résultent de ces subventions.

Les **subventions de fonctionnement** renforcent les organismes, qui constituent la pierre angulaire de l'infrastructure artistique de l'Ontario. Les organismes peuvent demander des subventions de fonctionnement s'ils répondent à des critères précis, notamment en ce qui concerne leur structure de gouvernance. Ces subventions leur permettent de créer des emplois et d'accroître la stabilité et l'infrastructure de leur milieu. Elles assurent également la continuité et le soutien pour les organismes émergents, souvent issus de communautés sous-représentées.

Les **subventions de tiers recommandataires** sont administrées au nom du CAO par des organismes artistiques répartis dans toute la province qui reçoivent des subventions de fonctionnement du CAO. Ces organismes se servent de leurs connaissances d'un secteur ou d'un milieu artistique particulier pour évaluer les demandes. Ils font ensuite des recommandations de subventions pour ces demandes au CAO.

Les **initiatives de subventions** ont ceci de commun avec les programmes de subventions qu'elles sont conçues pour atteindre des objectifs stratégiques et ont des critères d'admissibilité précis; les bénéficiaires doivent répondre à certaines exigences et rendre compte de leurs activités. Elles diffèrent des programmes de subventions en ce sens que leur processus de demande ou d'évaluation peut ne pas être le même, ou qu'elles peuvent être administrées par de tierces parties engagées à contrat par le CAO.

En 2018-2019, le CAO a réalisé les initiatives de subventions suivantes :

Artistes en résidence (éducation)

Cette initiative appuie la réalisation de projets artistiques communautaires entrepris par des conseils scolaires dans l'ensemble de leur réseau d'écoles. Les activités font appel à des artistes professionnels et à des enseignants de l'Ontario qui collaborent pour concevoir, élaborer et offrir des expériences créatives aux élèves. L'initiative appuie les projets qui :

- renforcent la collaboration entre les artistes professionnels et les enseignants en classe;
- offrent aux élèves de l'Ontario l'occasion de se familiariser avec des processus créatifs et critiques;

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

- améliorent l'accès des élèves et des collectivités de l'Ontario qui manquent de ressources à des activités de formation créatives dirigées par des artistes professionnels;
- favorisent une plus grande participation des artistes ontariens au système d'éducation;
- alignent leurs priorités sur celles des conseils scolaires.

Les conseils scolaires de l'Ontario s'associent au CAO pendant plusieurs années scolaires pour renforcer leur capacité à mettre en œuvre des projets artistiques dans l'ensemble de leur réseau d'écoles. Le financement augmente progressivement, puis diminue habituellement pendant une période de sept à dix ans. Ce modèle permet au CAO de maximiser son financement en échelonnant le soutien en fonction de la capacité du conseil scolaire. Le fait d'avoir des partenaires à différentes étapes permet également l'intégration de nouveaux partenaires et le mentorat informel entre les administrateurs des conseils scolaires.

Connexions théâtres

Cette initiative vise les objectifs suivants :

- permettre aux diffuseurs en salle de prendre des risques artistiques, de lancer des initiatives de développement des publics et de renforcer leur capacité à organiser des spectacles de danse et de théâtre indépendants de langue française en Ontario;
- créer un circuit de tournée dans les régions de l'Ontario pour la danse et le théâtre de langue française indépendants;
- permettre à un plus grand nombre de personnes de fréquenter les spectacles de danse et de théâtre de langue française indépendants, à la fois à titre de spectateurs et de participants.

Connexions visuelles

L'objectif principal de cette initiative consiste à renforcer la capacité des quatre organismes professionnels d'arts visuels francophones de l'Ontario et, à plus long terme, d'avoir un effet structurant sur l'ensemble du secteur. Cette initiative atteint son objectif en finançant :

- des projets de production ou de diffusion;
- des activités de développement organisationnel;
- des activités de développement des publics et de participation communautaire.

Initiatives de développement des marchés

Les Initiatives de développement des marchés (IDM) investissent dans des partenariats avec des intervenants à l'intérieur et à l'extérieur du secteur des arts afin de favoriser le développement de marchés au niveau régional, national et international pour les artistes et les organismes artistiques ontariens. Les IDM permettent de promouvoir, de présenter et de vendre efficacement les œuvres de qualité de l'Ontario au pays et à l'étranger. Elles subventionnent notamment les types d'activités suivantes :

- les occasions pour les acheteurs reconnus de l'étranger de se familiariser avec les artistes et les organismes artistiques de l'Ontario et de mieux connaître leur travail;
- les frais de déplacement et de production des artistes et des organismes artistiques ontariens prêts à commercialiser leurs œuvres qui ont été invités à participer à des événements nationaux et internationaux reconnus du marché des arts, y compris des vitrines et des festivals;
- les occasions qui s'offrent aux délégations ontariennes de faciliter l'accès des artistes et des organismes artistiques ontariens à des événements reconnus du marché national et international des arts, y compris des vitrines et des festivals;

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

- l'élaboration d'initiatives de renforcement des capacités dans le domaine de la préparation des artistes à la commercialisation.

Développement des marchés – aide au déplacement

Cette initiative subventionne le déplacement des artistes professionnels de l'Ontario, des professionnels des arts, des groupes ad hoc, des collectifs et des organismes artistiques en vue de promouvoir leurs œuvres auprès de diffuseurs des arts, d'élargir leur marché et de créer des réseaux qui leur offriront de nouveaux débouchés. Les subventions aident les particuliers à se rendre à un marché des arts ou à un événement artistique reconnu, ou à entreprendre un déplacement autogéré pour rencontrer des diffuseurs des arts. L'initiative accorde des subventions de déplacement dans de brefs délais pour permettre aux candidats de créer de nouvelles possibilités de développement de marché ou d'y réagir.

Remarque : Les diffuseurs des arts font office d'intermédiaires entre les artistes et leurs publics et marchés potentiels; ils peuvent comprendre (sans toutefois s'y limiter) des programmeurs, commissaires, directeurs artistiques, distributeurs, radiodiffuseurs, éditeurs, libraires et galeristes.

Contact ontariois / *Ontario Contact* – aide au déplacement

Depuis 2006-2007, l'initiative Aide au déplacement a été stratégiquement axée sur l'octroi de subventions aux diffuseurs ontariens qui souhaitent assister à Contact ontariois, rencontre annuelle des arts de la scène francophones organisée par Réseau Ontario, ou à *Ontario Contact*, rencontre annuelle des arts de la scène de langue anglaise organisée par Ontario Presents. Ces deux rencontres constituent d'importants marchés de l'Ontario pour les arts de la scène.

Ontario danse

Cette initiative vise à promouvoir la gamme diversifiée d'artistes professionnels et de compagnies de danse de l'Ontario auprès de la population ontarienne à l'extérieur de Toronto et à promouvoir leur vitalité auprès d'un public croissant.

Fonds de collaboration stratégique

Cette initiative vise les objectifs suivants :

- investir dans des partenariats avec des intervenants à l'intérieur et à l'extérieur du secteur des arts afin de faire progresser le plan stratégique du CAO, *Dynamique des arts et intérêt public*;
- appuyer les activités artistiques qui répondent à des priorités stratégiques mais ne peuvent être financées dans le cadre de programmes de subventions en raison de leur ampleur, de leur nature ou de leur calendrier;
- financer des événements artistiques ponctuels et importants qui rehaussent la visibilité et le profil du CAO.

Theatre Connects

Cette initiative vise les objectifs suivants :

- promouvoir toute la diversité des artistes professionnels du théâtre de langue anglaise de l'Ontario auprès de la population ontarienne à l'extérieur de Toronto et promouvoir leur vitalité auprès d'un public croissant;

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

- permettre aux diffuseurs d'arts de la scène multidisciplinaires en salle de prendre des risques artistiques, de lancer des initiatives de développement des publics et d'améliorer leur capacité à organiser des spectacles de théâtre en Ontario;
- créer un circuit régional de tournée pour le théâtre de langue anglaise en Ontario.

Theatre Training Projects

Cette initiative soutient la formation auprès d'un mentor d'artistes professionnels de toutes les disciplines du théâtre de langue anglaise, ainsi que des programmes de formation de jeunes en création, interprétation, production et administration dans le domaine du théâtre. Elle est administrée au nom du CAO par un organisme provincial de service aux arts.

Circuit jeune public dans le Nord

Cette initiative soutient les diffuseurs d'arts de la scène multidisciplinaires établis dans les collectivités du nord et du centre de l'Ontario qui présentent des œuvres d'artistes et de compagnies ontariennes pour jeune public. Un circuit de diffuseurs permet au jeune public de ces régions d'avoir accès à des œuvres ontariennes diversifiées et vise à renforcer les capacités des diffuseurs participants.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Activités de sensibilisation

Le CAO constitue une ressource pour le milieu artistique de l'Ontario, et la catégorie des services qu'il offre comprend de nombreuses activités. Quelle que soit sa situation budgétaire, le CAO n'a jamais fermé ses portes aux nouveaux candidats. Tout au long de l'année, les cadres supérieurs du personnel de subvention ainsi que le personnel de liaison tiennent des séances d'information, dirigent des ateliers et participent à des forums et à des conférences de bailleurs de fonds.

Nombre d'activités de sensibilisation

48

séances d'information et de préparation d'une demande de subvention organisées par le CAO

51

présentations du CAO lors de séances d'information et de préparation d'une demande de subvention organisées par d'autres organismes

9

webinaires et simulations de jury du CAO

2

séances de perfectionnement professionnel du CAO

8

collaborations du CAO avec d'autres organismes de financement

5

présentations du CAO dans le cadre de tables rondes sur le perfectionnement professionnel lors de conférences et autres forums

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Les subventions en bref

**61,1 millions
de dollars**

Total des subventions octroyées par le CAO

3 676

Nombre de subventions octroyées par le CAO

12 116

Nombre de demandes de subvention
présentées au CAO

1 424

Nombre de subventions octroyées par le CAO
à des organismes

**51,3 millions
de dollars**

Total des subventions octroyées par le CAO à
des organismes

2 252

Nombre de subventions octroyées par le CAO
à des artistes

**9,9 millions
de dollars**

Total des subventions octroyées par le CAO à
des artistes

4,53 \$ par Ontarien¹

Total de l'aide publique aux arts versée par le
biais du CAO

228

Nombre de collectivités ontariennes où
sont domiciliés les artistes et les organismes
artistiques subventionnés par le CAO

123

Nombre de circonscriptions, parmi les 124 que
compte l'Ontario, dans lesquelles des artistes
et des organismes artistiques ont reçu une
subvention du CAO

1. Fondé sur la population de l'Ontario chiffrée à 14 322 757 en juillet 2018 (source : Statistique Canada, tableau 17-10-0005-01).

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE

- Programme Organismes artistiques en milieu communautaire et scolaire – fonctionnement (date limite du 4 avril 2018)
- Programme Arts visuels, arts médiatiques et métiers d'art : organismes et centres d'artistes autogérés francophones – fonctionnement (date limite du 4 avril 2018)
- Programme Diffusion francophone – fonctionnement (date limite du 4 avril 2018)
- Programme Organismes majeurs – fonctionnement (date limite du 4 avril 2018)
- Programme Organismes multiarts et interarts – fonctionnement (date limite du 4 avril 2018)
- Programme Résidences nationales et internationales – projets (date limite du 4 avril 2018)
- Programme Théâtre francophone – fonctionnement (date limite du 4 avril 2018)
- **Le CAO a tenu à Windsor une rencontre informelle avec des membres du milieu artistique (5 avril 2018)**
- Programme *Arts Service Projects* (date limite du 10 avril 2018)
- Programme Danse – projets (date limite du 11 avril 2018)
- **Annnonce de l'attribution du prix Heinz Unger du Conseil des arts de l'Ontario à Earl Lee (12 avril 2018)**
- Programme Diffusion – projets francophones (date limite du 18 avril 2018)
- Programme Arts médiatiques – projets francophones (date limite du 19 avril 2018)
- Programme Services aux arts – projets francophones (date limite du 19 avril 2018)
- Programme Musique – projets de création (date limite du 24 avril 2018)
- Programme Artistes visuels – projets de création (date limite du 24 avril 2018)
- Programme Musique – projets francophones (date limite du 25 avril 2018)
- Programme Théâtre – projets francophones (date limite du 25 avril 2018)
- Programme Arts visuels et métiers d'art – projets francophones (date limite du 26 avril 2018)
- Programme Littérature – projets francophones (date limite du 26 avril 2018)
- **Communiqué annonçant que le CAO administrera, au nom du gouvernement de l'Ontario, le Fonds de mobilisation des personnes âgées au moyen des arts, financé à raison de 5 millions de dollars (avril 2018)**
- Programme Arts du Nord – projets (date limite du 2 mai 2018)
- **Annnonce des finalistes des prix Ruth et Sylvia Schwartz de littérature jeunesse 2018 (3 mai 2018)**
- Programme Fonds culturel autochtone – subventions de projets pour les particuliers, groupes et collectifs (date limite du 15 mai 2018)
- Programme Fonds culturel autochtone – subventions de projets pour les organismes (date limite du 15 mai 2018)
- Programme Musique – projets d'enregistrement (date limite du 16 mai 2018)
- **Sophie Edwards nommée représentante pour le Nord-Est (mai 2018)**
- Programme Galeries d'art publiques – fonctionnement (date limite du 5 juin 2018)
- Programme *Publishing Organizations Projects* (date limite du 5 juin 2018)
- Programme Bourses Chalmers de recherche artistique (date limite du 19 juin 2018)
- Programme *Publishing Organizations: Operating* (date limite du 19 juin 2018 pour les éditeurs de périodiques)
- Programme Arts visuels – projets (date limite du 19 juin 2018)

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE

- Programme Artistes en milieu communautaire et scolaire – projets (date limite du 20 juin 2018)
- **Annonce de l'attribution des prix Ruth et Sylvia Schwartz de littérature jeunesse à Melanie Florence, Gabrielle Grimard et Heather T. Smith (20 juin 2018)**
- **Annonce de l'attribution du Prix du Conseil des arts de l'Ontario pour les arts autochtones 2018 à Nadya Kwandibens, qui a choisi Melissa General comme artiste de la relève (21 juin 2018)**
- **Attribution du prix Pauline McGibbon 2018 à la metteuse en scène Sarah Conn (26 juin 2018)**
- Programme Tournées – projets (date limite du 28 juin 2018)
- **Mise en ligne du programme Aide aux expositions, qui commence à accepter les demandes par le biais de Nova, le système de demande en ligne du CAO (juin 2018)**
- Programme Compas (date limite du 4 juillet 2018)
- **Mise en ligne des rapports finaux sur les subventions du CAO, qui sont désormais remplis et soumis dans Nova; grâce aux renseignements contenus dans Nova, les candidats sont informés de tout problème qui affectera la présentation d'une nouvelle demande (juillet 2018)**
- **Suspension du programme Mobiliser les personnes âgées au moyen des arts (juillet 2018)**
- **Suspension du Fonds pour les projets novateurs dont le lancement avait été annoncé (juillet 2018)**
- Programme *Theatre Projects* (date limite du 1^{er} août 2018)
- Programme Artistes autochtones en milieu communautaire et scolaire – projets (date limite du 29 août 2018)
- **Le programme Danse autochtone et de cultures diverses – projets de formation a été élargi et renommé pour refléter son admissibilité plus étendue; il s'intitule désormais Danse : projets de formation – équité et accès, et subventionne également les pratiques de danse des personnes sourdes et handicapées (août 2018)**
- **Mise à jour des politiques du CAO sur les services de substitution destinés aux candidats qui ont des besoins en matière d'accessibilité afin d'inclure des services et un processus de rechange pour les candidats sourds ou handicapés, la soumission de demandes hors ligne pour les personnes ayant un accès limité à Internet, et des demandes orales pour les personnes autochtones (août 2018)**
- **Mise en ligne du programme Artistes visuels autochtones – matériaux, qui commence à accepter les demandes par le biais de Nova, le système de demande en ligne du CAO (août 2018)**
- Programme Artistes en milieu communautaire et scolaire – projets (date limite du 13 septembre 2018)
- Programme Arts médiatiques – projets (date limite du 13 septembre 2018)
- Programme Musique – projets de création (date limite du 13 septembre 2018)
- Programme Arts autochtones – projets (date limite du 19 septembre 2018)
- Programme Diffuseurs des arts de l'Ontario – projets (date limite du 19 septembre 2018)
- Programme Diffusion – projets francophones (date limite du 26 septembre 2018)
- **Lora Bidner reçoit le prix Colleen Peterson de composition de chanson 2018 (26 septembre 2018)**
- Programme Arts médiatiques – projets francophones (date limite du 27 septembre 2018)
- Programme Services aux arts – projets francophones (date limite du 27 septembre 2018)
- **Mise en ligne des programmes *Recommender Grants for Writers* et *Recommender Grants for Theatre Creators*, qui commencent à accepter les demandes par le biais de Nova, le système de demande en ligne du CAO (septembre 2018)**

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE

- Programme Artistes médiatiques – projets de création (date limite du 2 octobre 2018)
- Programme Musique – projets de production et de diffusion (date limite du 2 octobre 2018)
- Programme Musique – projets francophones (date limite du 3 octobre 2018)
- Programme Théâtre – projets francophones (date limite du 3 octobre 2018)
- Programme Arts visuels et métiers d'art – projets francophones (date limite du 4 octobre 2018)
- Programme Danse – projets (date limite du 4 octobre 2018)
- Programme Littérature – projets francophones (date limite du 4 octobre 2018)
- Programme Expositions autochtones et de cultures diverses – projets de commissariat (date limite du 11 octobre 2018)
- Programme Artistes visuels sourds et handicapés – matériaux (date limite du 11 octobre 2018)
- Programme Artistes sourds et handicapés – projets (date limite du 11 octobre 2018)
- Programme Tournées – projets (date limite du 16 octobre 2018)
- Programme Métiers d'art – projets (date limite du 17 octobre 2018)
- Programme Multiarts et interarts – projets (date limite du 17 octobre 2018)
- Programme Organismes de musique – fonctionnement (date limite du 17 octobre 2018 pour les festivals seulement)
- Programme Développement de compétences et de carrière – professionnels des arts autochtones et de la diversité culturelle (date limite du 17 octobre 2018)
- **Le CAO publie *Situation des femmes dans les industries artistiques et culturelles au Canada : examen de la recherche 2010-2018*, rapport commandé par le CAO auprès d'une équipe de recherche dirigée par Amanda Coles, une Canadienne membre du corps professoral de l'Université Deakin en Australie (17 octobre 2018)**
- Programme Danse : projets de formation – équité et accès (date limite du 18 octobre 2018)
- Programme *Literary Creation Projects: Works for Publication* (date limite du 18 octobre 2018)
- Programme *Literary Creation Projects: Works for Performance* (date limite du 25 octobre 2018)
- **Ouverture de dates limites supplémentaires pour les programmes Développement des marchés – projets et Développement des marchés – aide au déplacement, suite au succès des programmes pilotes en 2017-2018 (octobre 2018)**
- Programme Compas (date limite du 1^{er} novembre 2018)
- Programme *Theatre Organizations: Operating* (date limite du 1^{er} novembre 2018 pour les théâtres d'été seulement)
- **Annnonce de l'attribution du prix Leslie Bell pour chefs de chœur 2018 à Charlene Pauls (1^{er} novembre 2018)**
- Programme Projets Chalmers de perfectionnement professionnel (date limite du 8 novembre 2018)
- Programme Musique – projets d'enregistrement (date limite du 15 novembre 2018)
- Programme Arts du Nord – projets (date limite du 20 novembre 2018)
- Programme Artistes visuels – projets de création (date limite du 22 novembre 2018)
- Programme Diffuseurs autochtones du Nord – projets de musique (date limite du 29 novembre 2018)
- Programme Développement des marchés – projets (date limite du 30 novembre 2018)
- Programme Arts visuels – projets (date limite du 5 décembre 2018)
- Programme Artistes en milieu communautaire et scolaire – projets (date limite du 18 décembre 2018)
- **Le niveau de financement du CAO pour 2018-2019 est ramené à celui de 2017-2018, soit 65 millions de dollars par an, ce qui entraîne des réductions budgétaires en cours d'exercice (décembre 2018)**
- **Suspension du Fonds culturel autochtone (décembre 2018)**

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE

- **Nomination d'Erika Iserhoff au poste de responsable des arts autochtones (janvier 2019)**
- Programme *Theatre Projects* (date limite du 1^{er} février 2019)
- Programme Organismes de danse – fonctionnement (date limite du 14 février 2019)
- Programme Édition francophone – fonctionnement (date limite du 14 février 2019)
- Programme Diffuseurs des arts de l'Ontario – projets (date limite du 14 février 2019)
- Programme Organismes francophones de service aux arts – fonctionnement (date limite du 14 février 2019)
- Programme *Publishing Organizations: Operating* (date limite du 14 février 2019 pour les éditeurs de livres seulement)
- Programme Artistes autochtones en milieu communautaire et scolaire – projets (date limite du 21 février 2019)
- Programme *Literary Organizations Projects* (date limite du 21 février 2019)
- Programme Arts médiatiques – projets (date limite du 21 février 2019)
- **Lancement d'une nouvelle série d'entrevues audio avec des artistes communautaires chevronnés pour accompagner *Encadrer la communauté, manuel des arts axés sur la communauté du CAO* (février 2019)**
- Programme *Arts Service Organizations: Operating* (date limite du 1^{er} mars 2019)
- Programme Compas (date limite du 1^{er} mars 2019)
- Programme Organismes d'arts médiatiques – fonctionnement (date limite du 1^{er} mars 2019)
- Programme Arts visuels : organismes et centres d'artistes autogérés – fonctionnement (date limite du 1^{er} mars 2019)
- Programme Organismes de musique – fonctionnement (date limite du 6 mars 2019)
- Programme Tournées – projets (date limite du 6 mars 2019)
- Programme Artistes en milieu communautaire et scolaire – projets (date limite du 14 mars 2019)
- Programme *Literary Organizations: Operating* (date limite du 14 mars 2019)
- Programme *Theatre Organizations: Operating* (date limite du 14 mars 2019)
- Programme Développement des marchés – projets (date limite du 20 mars 2019)
- Programme Multiarts et interarts – projets (date limite du 21 mars 2019)
- Programme Développement de compétences et de carrière – professionnels des arts autochtones et de la diversité culturelle (date limite du 21 mars 2019)
- Programme Arts autochtones – projets (date limite du 26 mars 2019)
- Programme Musique – projets de production et de diffusion (date limite du 27 mars 2019)

MESURES DE RENDEMENT BASÉES SUR LES RÉSULTATS

Le CAO compile depuis plus de dix ans des mesures de rendement de l'organisme basées sur les résultats. Le premier ensemble de mesures de rendement portait sur les résultats de 2006-2007 à 2014-2015. En 2016, le CAO a lancé un processus pour mettre au point de nouvelles mesures de rendement basées sur les résultats dans le contexte de son plan stratégique *Dynamique des arts et intérêt public*. Un des principaux objectifs de cette deuxième série de mesures est d'exprimer et de suivre la valeur publique que le CAO fournit à la population de l'Ontario.

Le cadre des mesures de rendement du CAO est basé sur un modèle logique qui relie clairement et logiquement les principales activités du CAO aux résultats sociétaux positifs – les impacts ou résultats à court et à moyen terme et ceux à long terme. Les résultats et impacts à long terme énumérés dans le modèle logique du CAO concordent directement avec le plan stratégique et le mandat du CAO – *favoriser la création et la production d'œuvres artistiques au profit de tous les Ontariens* – ainsi qu'avec les priorités générales du gouvernement de l'Ontario.

Conformément aux pratiques exemplaires du domaine, les mesures de rendement sont axées sur les mesures attribuables aux activités du CAO. Par conséquent, les mesures sont typiquement des sorties (des activités) qui se rapportent aux *résultats à court terme* – les résultats qui proviennent le plus directement des activités de l'organisme. Pour les résultats à court terme de son modèle logique, le CAO a défini un certain nombre de mesures de rendement connexes. Le choix de mesures pour chaque résultat est basé sur l'information la plus utile pour orienter les décisions et comprendre comment le CAO atteint ses objectifs.

Le tableau suivant indique les principaux résultats à court terme et les mesures de rendement clés :

Résultats à court terme	Création, production et diffusion d'œuvres d'art dynamiques en Ontario	Amélioration des compétences et capacités dans le secteur des arts	Augmentation de la participation du public et de l'appréciation des arts
	Mesures		
	Financement des artistes et des organismes artistiques dans toutes les régions de la province.	Financement de subventions et de services qui augmentent les compétences et les capacités.	Possibilités d'avoir des expériences artistiques et de participer aux arts en Ontario.
	Emplois et revenus pour les professionnels des arts en Ontario.		Possibilités de bénéficier des artistes et organismes artistiques ontariens hors de l'Ontario.

MESURES DE RENDEMENT BASÉES SUR LES RÉSULTATS

Un petit nombre d'indicateurs pertinents ont été retenus pour chacune de ces mesures. En utilisant une variété d'indicateurs pour décrire le rendement du CAO, il est possible de suivre des valeurs spécifiques (le nombre et les montants) en plus du rendement relatif (les pourcentages). Les mesures de référence et les cibles ont été établies pour chaque indicateur afin de suivre le rendement pendant la période de mise en œuvre du plan stratégique.

Les trois pages suivantes font état des résultats, mesures de rendement et indicateurs clés à court terme, avec les cibles et résultats connexes par année. Il s'agit d'une version abrégée d'un document plus détaillé, le *Cadre des mesures du rendement* du CAO, qui inclut le modèle logique et l'ensemble complet de mesures et d'indicateurs du rendement.

Le CAO examinera la possibilité d'avoir des mesures additionnelles sur son rendement opérationnel au cours de l'exercice 2019-2020.

MESURES DE RENDEMENT: RÉSULTATS, MESURES ET INDICATEURS

Résultat A : Création, production et diffusion d'œuvres d'art dynamiques en Ontario

Mesure	Indicateur	Cible	Référence 2013-2014 ¹	Rendement 2014-2015	Rendement 2015-2016	Rendement 2016-2017	Rendement 2017-2018
Financement des artistes et organismes artistiques dans toutes les régions de la province	% des comtés/districts de l'Ontario où des artistes ou organismes artistiques résidents reçoivent un financement du CAO	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Mesure	Indicateurs	Cible (> base de référence sur 5 ans)	Référence 2013-2014	Rendement 2014-2015	Rendement 2015-2016 ²
Emplois et revenus pour les professionnels des arts en Ontario	Nombre d'artistes et de professionnels des arts payés (cachets ou salaires) par des activités subventionnées par le CAO	> 56 255	56 255	57 001	56 634
	Montant (\$) de la rémunération des artistes et professionnels des arts par des activités subventionnées par le CAO	> 345,9 millions de dollars	345,9 millions de dollars	356,5 millions de dollars	361,9 millions de dollars

1. La base de référence 2013-2014 a été choisie parce que c'est l'année de lancement du plan stratégique actuel du CAO.

2. Ici et ailleurs dans ce document, ce sont les chiffres réels pour 2015-2016 tels que soumis dans le cadre des données CADAC/demandes de subvention de fonctionnement de 2017-2018, ou des rapports finaux des subventions de projet en 2015-2016. Il s'agit des données disponibles les plus récentes.

MESURES DE RENDEMENT: RÉSULTATS, MESURES ET INDICATEURS

Résultat B : Amélioration des compétences et capacités dans le secteur des arts

Mesure	Indicateurs	Cible (> base de référence sur 5 ans)	Référence 2013-2014	Rendement 2014-2015	Rendement 2015-2016	Rendement 2016-2017	Rendement 2017-2018	Valeur \$ (millions) (2017-2018)
Financement de subventions et de services qui augmentent les compétences et les capacités	Nombre d'artistes et de professionnels des arts ayant assisté à des activités ou événements de formation ou perfectionnement soutenus ou assurés par le CAO	> 123 725	123 725	128 628	128 444			---
	Nombre d'activités/événements de formation et de perfectionnement soutenus ou assurés par le CAO	> 4 888	4 888	4 964	4 786			---
	% du nombre de subventions accordées par le CAO pour la formation et le perfectionnement	> 8 %	8 %	8 %	8 %	9 %	9 %	6,7 millions de dollars

MESURES DE RENDEMENT: RÉSULTATS, MESURES ET INDICATEURS

Résultat C : Augmentation de la participation du public et de l'appréciation des arts

Mesure	Indicateurs	Cible (> base de référence sur 5 ans)	Référence 2013-2014	Rendement 2014-2015	Rendement 2015-2016
Possibilités d'avoir des expériences artistiques et de participer aux arts en Ontario	Nombre d'activités et d'événements publics produits par des artistes et organismes subventionnés par le CAO dans leurs collectivités de résidence	> 36 507	36 507	37 037	38 912
	Public total des événements dans les collectivités de résidence en Ontario	> 17,6 millions	17,6 millions	17,1 millions	19,2 millions
	Nombre d'activités et d'événements publics produits par des artistes et organismes artistiques subventionnés par le CAO en tournée en Ontario	> 4 063	4 063	4 762	4 464
	Public total des événements en tournée en Ontario	> 1,2 million	1,2 million	1,3 million	993 799
Possibilités de bénéficier des artistes et des organismes artistiques ontariens hors de l'Ontario	Nombre d'activités et d'événements publics produits par des artistes et organismes subventionnés par le CAO en tournée nationale (hors de l'Ontario) et internationale	> 4 872	4 872	3 727	3 842
	Public total des événements en tournée nationale (hors de l'Ontario) et internationale	> 1,6 million	1,6 million	1,4 million	1,5 million

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Aperçu général

Le Conseil des arts de l'Ontario (CAO) tire la plupart de ses revenus du gouvernement de l'Ontario sous forme de subventions générales et sous forme de subventions spéciales pour des programmes particuliers. En outre, le CAO réalise des revenus principalement à partir de placements de soldes bancaires et de placements collectifs de fonds affectés et de fonds de dotation. Au cours de l'exercice 2018-2019, qui s'est terminé le 31 mars 2019, le total des revenus s'est élevé à 73,2 millions de dollars, une augmentation de 2,3% par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses du CAO consistent principalement en des investissements dans le secteur des arts professionnels sans but lucratif de l'Ontario, sous forme de subventions de fonctionnement aux organismes artistiques et de subventions de projets et de prix aux artistes et aux organismes. Le CAO encourt aussi des frais de service liés aux programmes et services qu'il offre au secteur des arts. Les frais d'administration se composent principalement des salaires et des avantages sociaux des employés. Les autres frais d'administration importants comprennent le loyer des bureaux, l'amortissement des immobilisations, les services et les technologies de l'information, les communications et les frais de déplacement. En 2018-2019, le total des dépenses s'est élevé à 73,4 millions de dollars, soit une augmentation de 3,4 % par rapport à l'exercice précédent.

Revenus

Le total des revenus pour l'exercice se chiffrait à 73,2 millions de dollars. La subvention générale du gouvernement de l'Ontario était de 64,9 millions de dollars, montant identique à celui de 2017-2018. Le total des subventions spéciales s'est élevé à 4,6 millions de dollars, soit un montant semblable à celui des subventions spéciales de 2017-2018. Les revenus de placements se sont élevés à 3,4 millions de dollars, en hausse par rapport à l'exercice précédent grâce à la réalisation de gains de placements provenant de fonds rachetés pour soutenir des programmes de subventions dans la deuxième moitié de l'exercice, lorsque le CAO a appris que l'enveloppe budgétaire que lui verse le gouvernement serait inférieure de 5 millions de dollars au montant prévu.

Dépenses

Le total des dépenses s'est élevé à 73,4 millions de dollars, une hausse par rapport aux 71 millions de dollars de l'exercice précédent due à l'augmentation des subventions. Les subventions générales aux artistes et aux organismes artistiques se sont élevées à 57,2 millions de dollars, en hausse de 4,5 % par rapport aux 54,7 millions de dollars de l'exercice précédent, ce qui s'ajoute aux subventions spéciales de 3,9 millions de dollars et aux prix d'un montant de 1,5 million de dollars. L'augmentation des subventions générales découle de l'engagement initial du gouvernement provincial et du plan du CAO de soutenir davantage les artistes et les organismes artistiques de l'Ontario. Les frais d'administration ont augmenté de 1,4 % par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 8,7 millions de dollars. Les mesures de contrôle des coûts mises en œuvre dans d'autres domaines ont largement compensé l'augmentation des salaires et des avantages sociaux, surtout pour les employés syndiqués. Les frais d'administration représentaient 11,8 % des dépenses totales de l'exercice, comparativement à 12 % l'année précédente. Les dépenses liées aux services, soit 2,1 millions de dollars, sont demeurées inchangées par rapport à l'exercice précédent.

ÉTATS FINANCIERS DU CAO

Conseil des arts de la province de l'Ontario

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

Les états financiers du Conseil des arts de la province de l'Ontario (le CAO) qui sont joints sont la responsabilité de la direction et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus pour le secteur public du Canada.

La direction suit un système de contrôles internes conçu pour assurer avec une certitude raisonnable que l'information financière est exacte et que l'actif est protégé.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités de communication et de contrôle interne de l'information financière. Le comité des finances et de la vérification et le conseil d'administration se réunissent régulièrement pour encadrer les activités financières du CAO, et une fois par an pour examiner les états financiers vérifiés et le rapport du vérificateur externe qui en fait partie.

Les états financiers ont été vérifiés par le bureau du vérificateur général de l'Ontario, dont c'est la responsabilité d'exprimer une opinion sur les états financiers. Le rapport du vérificateur qui fait partie des états financiers explique la portée de l'examen du vérificateur et de son opinion.

Au nom de la direction :

Le directeur général,



Peter Caldwell

Le directeur des finances et de l'administration,



Jerry Zhang

Le 12 juin 2019

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Conseil des arts de la province de l'Ontario
et au ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Conseil des arts de la province de l'Ontario (exerçant ses activités sous le nom de Conseil des arts de l'Ontario), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et les états des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, des gains et des pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des arts de l'Ontario au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de son exploitation, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante du Conseil des arts de l'Ontario conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil des arts de l'Ontario à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil des arts de l'Ontario a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil des arts de l'Ontario.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil des arts de l'Ontario;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil des arts de l'Ontario à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil des arts de l'Ontario à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- j'obtiens des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Je suis responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assume l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale adjointe,



Susan Klein, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 12 juin 2019

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État de la situation financière

Au 31 mars 2019, avec les informations comparatives de 2018

			2019	2018
	Fonds d'exploitation	Fonds affectés et fonds de dotation	Total	Total
Actif				
Actif à court terme				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 483 164 \$	4 196 453 \$	6 679 617 \$	6 054 192 \$
Débiteurs	73 224	—	73 224	41 451
Frais payés d'avance	31 503	—	31 503	123 384
	2 587 891	4 196 453	6 784 344	6 219 027
Placements [notes 2 b) et 9]	960 225	25 567 285	26 527 510	28 340 228
Immobilisations (note 3)	1 340 192	—	1 340 192	1 796 704
	4 888 308 \$	29 763 738 \$	34 652 046 \$	36 355 959 \$

Passif et soldes des fonds

Passif à court terme				
Créditeurs et charges à payer	1 283 337 \$	— \$	1 283 337 \$	524 499 \$
Apports reportés (note 4)	586 461	—	586 461	1 698 069
Tranche à court terme de l'avantage incitatif à la location reporté	165 322	—	165 322	165 322
Tranche à court terme des avantages sociaux futurs [note 2 b)]	404 666	—	404 666	228 356
	2 439 786	—	2 439 786	2 616 246
Avantage incitatif à la location reporté	950 601	—	950 601	1 115 923
Avantages sociaux futurs [note 2 b)]	—	—	—	145 037
Soldes des fonds				
Investis en immobilisations	224 269	—	224 269	515 459
Fonds affectés à des fins de dotation (note 5)	—	70 311	70 311	70 311
Fonds grevés d'affectations externes (annexe II)	—	17 317 273	17 317 273	16 188 687
Fonds grevés d'affectations internes (note 6)	—	6 683 994	6 683 994	7 172 396
Fonds non affectés	1 126 818	—	1 126 818	1 648 153
Gains de réévaluation cumulés	146 834	5 692 160	5 838 994	6 883 747
	1 497 921	29 763 738	31 261 659	32 478 753
	4 888 308 \$	29 763 738 \$	34 652 046 \$	36 355 959 \$

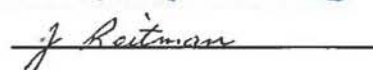
Engagements (note 11)

Dépendance économique (note 12)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

 , administratrice

 , administratrice

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État des résultats et de l'évolution des soldes des fonds

Exercice clos le 31 mars 2019, avec les informations comparatives de 2018

	Fonds d'exploitation		Fonds affectés et fonds de dotation		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Produits						
Subvention générale – province de l'Ontario	64 937 400 \$	64 937 400 \$	– \$	– \$	64 937 400 \$	64 937 400 \$
Subventions spéciales						
Fonds de mobilisation créative	628 854	936 900	–	–	628 854	936 900
Canada et Ontario						
Programmes de langue française	159 000	65 000	–	–	159 000	65 000
Autre	11 092	–	–	–	11 092	–
Fonds culturel autochtone	3 809 420	3 471 143	–	–	3 809 420	3 471 143
Revenu de placement (note 9)	558 374	427 964	2 832 007	1 533 516	3 390 381	1 961 480
Frais d'administration des fonds [note 7 a)]	72 478	74 088	–	–	72 478	74 088
Recouvrement de subventions d'exercices antérieurs	122 616	94 945	–	–	122 616	94 945
Divers	68 177	37 351	–	–	68 177	37 351
Apports	–	–	41 782	10 423	41 782	10 423
	70 367 411	70 044 791	2 873 789	1 543 939	73 241 200	71 588 730
Charges						
Prix et charges	–	–	1 502 604	1 685 590	1 502 604	1 685 590
Subventions	57 205 430	54 634 714	–	100 000	57 205 430	54 734 714
Subventions spéciales	3 937 764	3 932 344	–	–	3 937 764	3 932 344
Administration (annexe I)	8 672 873	8 551 647	–	–	8 672 873	8 551 647
Services (annexe I)	2 094 870	2 091 203	–	–	2 094 870	2 091 203
	71 910 937	69 209 908	1 502 604	1 785 590	73 413 541	70 995 498
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(1 543 526)	834 883	1 371 185	(241 651)	(172 341)	593 232
Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	2 336 719	2 316 713	30 142 034	29 821 031	32 478 753	32 137 744
Virements interfonds (note 6 et annexe II)	731 001	(808 534)	(731 001)	808 534	–	–
Variation nette de réévaluation pour l'exercice	(26 273)	(6 343)	(1 018 480)	(245 880)	(1 044 753)	(252 223)
Soldes des fonds à la clôture de l'exercice	1 497 921 \$	2 336 719 \$	29 763 738 \$	30 142 034 \$	31 261 659 \$	32 478 753 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État des gains et des pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2019, avec les informations comparatives de 2018

	2019	2018
Gains de réévaluation cumulés à l'ouverture de l'exercice	6 883 747 \$	7 135 970 \$
Gains non réalisés attribuables aux éléments suivants :		
Placements de portefeuille	292 828	186 349
Montants reclassés dans l'état des résultats :		
Placements de portefeuille	(1 337 581)	(438 572)
Variation nette de réévaluation pour l'exercice	(1 044 753)	(252 223)
Gains de réévaluation cumulés à la clôture de l'exercice	5 838 994 \$	6 883 747 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2019, avec les informations comparatives de 2018

	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(172 341) \$	593 232 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Gain sur les distributions de revenu	(1 370 698)	(976 888)
Gain à la vente de placements	(1 547 550)	(603 028)
Amortissement et dépréciation des immobilisations	507 243	549 845
Variation de l'avantage incitatif à la location reporté	(165 322)	(165 322)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	(31 773)	66 016
Frais payés d'avance	91 881	(75 741)
Créditeurs et charges à payer	758 838	(425 068)
Apports reportés	(1 111 608)	1 355 139
Avantages sociaux futurs	31 273	(18 529)
	(3 010 057)	299 656
Activités d'investissement en immobilisations		
Achat d'immobilisations	(50 731)	(75 060)
Activités d'investissement		
Produit tiré de la vente de placements, montant net	3 686 213	1 970 701
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	625 425	2 195 297
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	6 054 192	3 858 895
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	6 679 617 \$	6 054 192 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019

Le Conseil des arts de la province de l'Ontario (exerçant ses activités sous le nom de Conseil des arts de l'Ontario) (le « CAO ») a été créé en 1963 par le gouvernement de l'Ontario pour promouvoir le développement et le rayonnement des arts dans toute la province. Le CAO joue un rôle de chef de file en se vouant à la poursuite de l'excellence dans le secteur des arts et en les rendant accessibles à tous les Ontariens. Le CAO est un organisme de bienfaisance enregistré et exonéré d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

1. Principales méthodes comptables

a) Règles de présentation

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public, qui font partie des normes comptables canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public.

Le CAO applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le CAO a choisi de ne pas consolider les entités contrôlées (note 8).

b) Comptabilité par fonds

Aux fins de comptabilisation et de présentation, les ressources sont classées par fonds en fonction de l'objet de chacun des fonds.

Le fonds d'exploitation présente les activités du CAO qui sont principalement financées par une subvention générale de la province de l'Ontario. Le financement provenant de la province de l'Ontario pour les programmes grevés d'affectations internes est comptabilisé à titre d'apports reportés et constaté lorsque les charges connexes sont engagées.

Les fonds affectés et les fonds de dotation sont grevés d'affectations d'origine interne établies par le CAO ou par les donateurs qui ont assujéti les fonds à des conditions particulières dans leurs contrats de fiducie.

Les subventions futures payables approuvées sous réserve du respect de certaines exigences particulières ne sont pas incluses dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds [note 11 b)].

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le CAO considère les dépôts bancaires, les certificats de placement garanti et les autres instruments encaissables ou dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins comme trésorerie et équivalents de trésorerie.

d) Revenu de placement

Le revenu de placement comprend le revenu découlant des fonds communs de placement et des soldes bancaires.

Le revenu de placement découlant du fonds d'exploitation est comptabilisé en fonction du nombre réel de parts détenues dans le fonds commun de placement et comptabilisé à titre de produits dans le fonds d'exploitation.

Le revenu découlant des fonds communs de placement liés aux fonds affectés et aux fonds de dotation est comptabilisé à titre de produits dans les fonds affectés.

e) Avantages sociaux

i) Le CAO comptabilise les avantages sociaux futurs, qui comprennent aussi les avantages postérieurs à l'emploi versés après le départ des employés, conformément aux « Normes comptables pour le secteur public ». Selon ces normes, le coût de ces avantages postérieurs à l'emploi est passé en charges dans l'exercice au cours duquel ces prestations sont gagnées.

ii) Le CAO comptabilise un passif au titre des congés de maladie et autres avantages sociaux pour les montants qui s'accumulent, mais qui n'ont pas été acquis.

f) Avantages incitatifs à la location

Les avantages incitatifs à la location comprennent une allocation au titre des améliorations locatives et une exonération du paiement de loyers touchés par le CAO. Le montant total de ces avantages incitatifs à la location est amorti selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019

1. Principales méthodes comptables (suite)

g) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût (prix d'achat). Toutes les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Équipement audiovisuel	5 ans
Matériel et logiciels informatiques	3 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Rénovation des bureaux	5 ans
Améliorations locatives	Durée du contrat de location

Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de prestation de services du CAO, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

h) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments dérivés s'entendent des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et comptabilisés à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont par la suite comptabilisés au coût ou au coût amorti, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser tous les placements à la juste valeur puisqu'ils sont gérés et évalués selon leur juste valeur.

Les variations non réalisées de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et des pertes de réévaluation jusqu'à ce qu'elles soient réalisées, auquel moment elles sont virées à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Les coûts de transaction liés à l'acquisition des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés à l'acquisition et des coûts de financement, qui sont amortis selon le mode linéaire.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019

1. Principales méthodes comptables (suite)

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation une fois par année. Lorsqu'il est établi qu'une perte de valeur est durable, le montant de la perte est comptabilisé dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, et les gains ou pertes non réalisés font l'objet d'un ajustement dans l'état des gains et des pertes de réévaluation.

Lorsqu'un actif est vendu, les gains et les pertes non réalisés auparavant comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation sont virés à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Les normes exigent que les organismes classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs, qui comprend trois niveaux de données pouvant être utilisées pour évaluer la juste valeur :

- niveau 1 – prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- niveau 2 – données observables ou corroborées autres que les prix cotés visés au niveau 1, comme des prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou des données de marché observables pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif;
- niveau 3 – données non observables qui sont attestées par une activité faible ou nulle sur le marché et qui revêtent une importance significative pour l'établissement de la juste valeur des actifs ou des passifs.

L'évaluation de la juste valeur de tous les placements détenus par le CAO repose sur des données de niveau 1 et de niveau 2.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019

1. Principales méthodes comptables (suite)

i) Conversion des devises

Les opérations en devises sont comptabilisées au taux de change en vigueur au moment de l'opération.

Les actifs et les passifs libellés en devises sont comptabilisés à la juste valeur aux taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains et les pertes de change non réalisés sont comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Au cours de la période de règlement, les gains et les pertes de change réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, et les soldes non réalisés sont virés hors de l'état des gains et des pertes de réévaluation.

j) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la contrepartie fixée et convenue par les parties liées.

k) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice. Les estimations importantes comprennent la valeur comptable des immobilisations, ainsi que les provisions liées à certains passifs au titre des avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés à temps plein du CAO participent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (la « caisse »), qui est un régime de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province de l'Ontario et de nombreux organismes provinciaux. La province de l'Ontario, qui est le seul promoteur de la caisse, fixe le montant annuel que doit cotiser le CAO à la caisse. Puisque le CAO n'est pas promoteur de la caisse, les gains et les pertes découlant des évaluations actuarielles obligatoires aux fins de la capitalisation ne constituent pas des actifs ou des obligations du CAO, la responsabilité de la viabilité financière de la caisse incombant au promoteur. Le paiement annuel de 445 678 \$ (349 746 \$ en 2018) à la caisse est inclus dans les salaires et avantages sociaux à l'annexe I.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019

2. Avantages sociaux futurs (suite)

b) Avantages complémentaires de retraite

Le coût des avantages complémentaires de retraite des employés est assumé par le Secrétariat du Conseil du Trésor et n'est pas présenté à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Les paiements au titre des congés annuels non utilisés et les autres avantages gagnés accumulés à la fin de l'exercice s'élevaient à 404 666 \$ (373 393 \$ en 2018) dont 404 666 \$ (228 356 \$ en 2018) ont été comptabilisés dans le passif à court terme.

Le CAO a prévu des fonds pour s'acquitter de ces passifs et de ces autres obligations et les a investis dans les mêmes fonds communs de placement que les fonds affectés et les fonds de dotation. Au 31 mars 2019, la valeur marchande de ce placement se chiffrait à 960 225 \$ (907 122 \$ en 2018) et est présentée dans le fonds d'exploitation à titre de placements.

3. Immobilisations

			2019	2018
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Équipement audiovisuel	143 464 \$	97 008 \$	46 456 \$	71 443 \$
Matériel et logiciels informatiques	988 589	856 568	132 021	341 901
Mobilier et agencements	345 655	233 300	112 355	161 004
Matériel de bureau	74 636	52 804	21 832	36 309
Rénovation des bureaux	54 555	23 390	31 165	42 075
Améliorations locatives	1 476 093	479 730	996 363	1 143 972
	3 082 992 \$	1 742 800 \$	1 340 192 \$	1 796 704 \$

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019

4. Apports reportés

	2019	2018
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 698 069 \$	342 930 \$
Ajouter : Somme reçue au cours de l'exercice	3 406 092	5 800 000
Déduire : Somme constatée au cours de l'exercice	(4 517 700)	(4 444 861)
Solde à la clôture de l'exercice	586 461 \$	1 698 069 \$

5. Soldes des fonds affectés à des fins de dotation

	2019	2018
Fonds commémoratif Oskar Morawetz	26 000 \$	26 000 \$
Fonds commémoratif John Adaskin du Centre de musique canadienne	17 998	17 998
Fonds de la bourse Heinz Unger	17 235	17 235
Fonds de la bourse d'études Leslie Bell	9 078	9 078
	70 311 \$	70 311 \$

6. Soldes de fonds grevés d'affectations internes

	Soldes des fonds à l'ouverture de l'exercice	Virement depuis le (au) fonds d'exploitation	Virements interfonds	Revenu de placement	Prix et charges payées	Soldes des fonds à la clôture de l'exercice
Fonds d'initiatives	3 388 468 \$	(2 225 526) \$	1 075 000 \$	295 067 \$	(45 468) \$	2 487 541 \$
Nouveau fonds d'initiatives	1 075 000	–	(1 075 000)	–	–	–
Fonds de réserve désigné par le conseil	909 640	918 360	–	–	–	1 828 000
Fonds d'immobilisations désigné par le conseil	1 000 000	1 000 000	–	–	–	2 000 000
Fonds lié aux programmes de subvention	799 288	(430 835)	–	–	–	368 453
	7 172 396 \$	(738 001) \$	– \$	295 067 \$	(45 468) \$	6 683 994 \$

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019

7. Opérations entre apparentés

- a) La colonne « Prix et charges payées » de l'annexe II comprend les frais d'administration imputés par le CAO aux fonds affectés et aux fonds de dotation détenus par le CAO pour le soutien et les services administratifs quotidiens. Conformément aux accords respectifs, le CAO a imputé des frais d'administration fixes ou au prorata des fonds ou du revenu de placement annuel des fonds du CAO.

	2019	2018
Frais d'administration des fonds	72 478 \$	74 088 \$

- b) Au cours de l'exercice, le CAO a affecté une partie de ses frais de location mensuels et une partie de ses frais généraux et d'administration à la Fondation des arts de l'Ontario (la « Fondation »). Le conseil d'administration du CAO contrôle la Fondation puisqu'il contrôle l'élection des membres du conseil d'administration de la Fondation. Les frais généraux et d'administration imputés à la Fondation se sont élevés à 10 395 \$ (25 276 \$ en 2018) et le total des frais de location imputé à la Fondation s'est élevé à 2 543 \$ (10 800 \$ en 2018). Au cours de l'exercice, une somme pour les frais d'administration de 10 629 \$ (15 055 \$ en 2018) a été attribuée à la Fondation.

8. Fondation des arts de l'Ontario

La Fondation a été constituée en société le 15 octobre 1991 en vertu de la *Loi sur les personnes morales* (Ontario) et est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La Fondation a été établie aux fins suivantes :

- a) recueillir ou maintenir un ou plusieurs fonds afin d'affecter le capital et les produits financiers qui en découlent, en tout ou en partie, à des organismes de bienfaisance enregistrés également en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada);
- b) assurer des bourses à des fins d'études ou de recherche dans les arts, en Ontario ou ailleurs;
- c) décerner des prix à des personnes qui résident en Ontario ou ailleurs pour leurs réalisations exceptionnelles dans le domaine des arts.

Tel qu'il est défini dans les normes comptables de CPA Canada pour les organismes sans but lucratif, le CAO contrôle la Fondation puisque le conseil d'administration du CAO contrôle l'élection des membres du conseil d'administration de la Fondation.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019

8. Fondation des arts de l'Ontario (suite)

Les états financiers de la Fondation n'ont pas été consolidés avec ceux du CAO. Les ressources de la Fondation ne sont assujetties à aucune restriction et il n'y a aucune différence importante entre ses méthodes comptables et celles du CAO.

La plus grande partie des soldes des fonds, soit une tranche de 47 590 367 \$ du total de 82 551 074 \$ (47 255 029 \$ du total de 80 063 923 \$ en 2018), représente les soldes des fonds de dotation individuels pour les arts que la Fondation gère pour certains organismes du secteur des arts dans le cadre du programme Fonds de dotation pour les arts du gouvernement de l'Ontario. En vertu de ce programme, les apports reçus et les sommes équivalentes versées sont conservés à perpétuité. Le conseil d'administration de la Fondation détermine le montant du produit financier qui peut être versé chaque année.

Les états financiers audités de la Fondation sont disponibles sur demande. Les faits saillants financiers de la Fondation sont présentés ci-après selon les Normes comptables pour le secteur public :

a) Situation financière

	2019	2018
Actif		
Trésorerie et placements	82 782 796 \$	80 096 014 \$
Passif et soldes des fonds		
Créditeurs et charges à payer	231 722 \$	32 091 \$
Soldes des fonds	82 551 074	80 063 923
	82 782 796 \$	80 096 014 \$

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019

8. Fondation des arts de l'Ontario (suite)

b) Évolution des soldes des fonds

	2019	2018
Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	80 063 923 \$	77 743 156 \$
Apports reçus	2 310 614	3 754 510
Gains sur placements	4 986 526	2 608 938
Frais d'administration des fonds	412 126	400 397
Prix et charges	(6 232 003)	(5 074 151)
Gains nets de réévaluation	1 009 888	631 073
Soldes des fonds à la clôture de l'exercice	82 551 074 \$	80 063 923 \$

c) Flux de trésorerie

	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(2 433 523) \$	(1 751 796) \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	2 996 431	1 775 606
	562 908 \$	23 810 \$

9. Placements et revenu de placement

Le revenu de placement net comprend ce qui suit :

	2019	2018
Distributions de revenu	1 370 698 \$	976 888 \$
Gains réalisés	1 547 550	603 028
Intérêts bancaires	472 133	381 564
	3 390 381 \$	1 961 480 \$

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019

9. Placements et revenu de placement (suite)

Le portefeuille se compose de ce qui suit :

	2019	2018
Actions étrangères, principalement américaines	38 %	40 %
Titres à revenu fixe	26 %	23 %
Actions canadiennes	23 %	19 %
Placements alternatifs	12 %	16 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 %	2 %

Le CAO détient actuellement un montant de 6 987 153 \$ (coût de 5 379 004 \$) (montant de 6 518 252 \$ et coût de 4 934 991 \$ en 2018) en titres à revenu fixe exposés au risque de taux d'intérêt. Les taux d'intérêt varient entre 0,75 % et 9,98 % pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (0,50 % et 8,29 % en 2018).

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019

10. Divulcation des traitements dans le secteur public

Le nom des employés du secteur public qui ont touché un traitement de 100 000 \$ ou plus pendant l'année civile 2018 doit être divulgué en vertu de l'article 3 (5) de la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public*. Les renseignements devant être divulgués par le CAO sont les suivants :

Nom	Titre	Traitement	Avantages imposables
Patricia Bradley	Théâtre, responsable des programmes Organismes majeurs et Compass	102 520 \$	155 \$
Peter Caldwell	Directeur et chef de la direction	236 750	350
Kirsten Gunter	Directrice des communications	130 687	190
Mark Haslam	Responsable des arts médiatiques	100 195	151
Bushra Junaid	Chef de la liaison et du développement et responsable de l'accès à l'emploi et de l'évolution de carrière	106 384	160
Nasreen Khan	Responsable de l'éducation artistique et administratrice du programme Artiste en résidence (éducation)	103 776	154
Syed Naqvi	Chef, Systèmes et technologies de l'information	121 350	152
David Parsons	Responsable de la musique classique	102 520	155
Nina Small	Directrice des ressources humaines	129 755	189
Kathryn Townshend	Directrice de la recherche, des politiques et de l'évaluation	130 438	190
Carolyn Vesely	Directrice des subventions	151 019	219
Myles Warren	Responsable de la danse et des prix	102 667	155
Jerry Zhang	Directeur des finances et de l'administration	147 675	215

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019

11. Engagements

a) Engagements de location

Le CAO loue des locaux et du matériel de bureau en vertu de contrats de location-exploitation. Les paiements annuels futurs exigibles au titre de la location, y compris les frais associés aux services publics et les frais d'exploitation, se résument comme suit :

2020	737 887 \$
2021	737 734
2022	750 715
2023	750 715
2024	750 715
2025 et par la suite	1 313 751
	5 041 517 \$

b) Engagements en matière de subventions

Le CAO a approuvé des subventions se chiffrant à 368 453 \$ (799 288 \$ en 2018), qui seront versées au cours des prochaines années dès que les conditions dont elles sont assorties auront été remplies. Ces montants ne figurent pas à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds. Ces montants sont inclus dans les soldes de fonds grevés d'affectations internes, comme il est décrit à la note 6.

En outre, conformément aux modalités du Fonds culturel autochtone, la CAO a approuvé des subventions de 507 938 \$ (1 538 161 \$ en 2018) qui seront versées au cours d'exercices futurs une fois que les conditions des subventions auront été respectées.

12. Dépendance économique

Le CAO dépend financièrement de la province de l'Ontario, dont il reçoit les fonds qui servent à accorder les prix et subventions et à éprouver les frais d'exploitation.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019

13. Instruments financiers

a) Risque de taux d'intérêt et risque de change

Le CAO est exposé au risque de taux d'intérêt et au risque de change du fait de la possibilité que les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change touchent la valeur des placements à revenu fixe et des placements en monnaie étrangère. Le CAO n'a actuellement pas recours à une stratégie de couverture pour atténuer cette exposition.

b) Risque de marché

Le risque de marché découle de la négociation d'actions et de titres à revenu fixe. Les fluctuations du marché exposent le CAO à un risque de perte. Le CAO a recours à deux gestionnaires de fonds expérimentés qui lui prodiguent des conseils au sujet des risques de placement et de la sélection et de la composition de l'actif pour parvenir à un juste équilibre entre les risques et le rendement. Le comité des finances et de l'audit du conseil d'administration du CAO surveille les décisions et les résultats de placement et rencontre périodiquement les gestionnaires.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le CAO ne soit pas en mesure de respecter ses obligations en temps requis ou à un coût raisonnable. Le CAO gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan de l'exploitation. Le CAO établit son budget et ses prévisions de trésorerie de manière à s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour respecter ses obligations. Les créateurs et charges à payer sont habituellement exigibles dans un délai de 30 jours suivant la réception d'une facture.

Il n'y a eu aucun changement à l'exposition aux risques susmentionnés depuis 2018.

14. Informations comparatives

Certaines informations comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation des états financiers adoptée au cours de l'exercice considéré.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

ÉBAUCHE Annexe I – Frais d'administration et services

Exercice clos le 31 mars 2019, avec les informations comparatives de 2018

	2019	2018
Frais d'administration		
Salaires et avantages sociaux (notes 2 b) et 10)	6 597 362 \$	6 077 926 \$
Loyer et électricité [note 7 b)]	559 736	535 220
Amortissement des immobilisations	507 243	549 845
Services d'information	278 943	413 358
Communications	178 614	185 656
Déplacements	115 394	157 037
Divers	92 729	93 956
Frais de consultation et frais juridiques	75 298	181 141
Réunions	70 985	128 216
Entretien et location d'équipement	70 740	82 952
Téléphone, poste et livraison	52 361	59 108
Recrutement et formation du personnel	51 334	44 031
Fournitures de bureau, impression et papeterie	22 134	43 201
	8 672 873	8 551 647
Services		
Autres programmes	1 037 612	1 092 668
Jurés et conseillers	738 649	671 607
Projets de langue française Canada-Ontario	318 609	326 928
	2 094 870	2 091 203
	10 767 743 \$	10 642 850 \$

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

ÉBAUCHE Annexe II – Fonds grevés d'affections externes et fonds de dotation

Exercice clos le 31 mars 2019, avec les informations comparatives de 2018

2019	Solde du fonds de dotation (note 5)	Soldes des fonds à l'ouverture de l'exercice	Apports reçus	Virement depuis le fonds d'exploitation	Revenu de placement	Prix et charges payées	Soldes des fonds à la clôture de l'exercice*
Fonds de la famille Chalmers	– \$	22 078 125 \$	– \$	– \$	1 459 526 \$	(1 436 966) \$	22 100 685 \$
Fonds commémoratif Oskar Morawetz	26 000	290 432	–	–	20 918	(3 190)	308 160
Fonds de la bourse Heinz Unger	17 235	88 605	–	–	6 996	(1 067)	94 534
Fonds de la bourse d'études Leslie Bell	9 078	174 814	–	7 000	12 157	(11 837)	182 134
Fonds Vida Peene	–	152 813	41 782	–	10 102	(1 541)	203 156
Fonds commémoratif John Hirsch	–	64 807	–	–	4 284	(652)	68 439
Fonds commémoratif John Adaskin du Centre de musique canadienne	17 998	25 671	–	–	2 887	(441)	28 117
Fonds Colleen Peterson de composition de chanson	–	16 631	–	–	1 099	(1 366)	16 364
Fonds Ruth Schwartz	–	7 429	–	–	491	(76)	7 844
	70 311 \$	22 899 327 \$	41 782 \$	7 000 \$	1 518 460 \$	(1 457 136) \$	23 009 433 \$

2018	Solde du fonds de dotation (note 5)	Soldes des fonds à l'ouverture de l'exercice	Apports reçus	Virement depuis le fonds d'exploitation	Revenu de placement	Prix et charges payées	Soldes des fonds à la clôture de l'exercice*
Fonds de la famille Chalmers	– \$	22 547 776 \$	– \$	– \$	1 032 891 \$	(1 502 542) \$	22 078 125 \$
Fonds commémoratif Oskar Morawetz	26 000	279 798	–	–	14 008	(3 374)	290 432
Fonds de la bourse Heinz Unger	17 235	92 762	–	–	5 039	(9 196)	88 605
Fonds de la bourse d'études Leslie Bell	9 078	161 850	–	7 000	7 830	(1 866)	174 814
Fonds Vida Peene	–	142 416	10 424	–	6 524	(6 551)	152 813
Fonds commémoratif John Hirsch	–	67 740	–	–	3 103	(6 036)	64 807
Fonds commémoratif John Adaskin du Centre de musique canadienne	17 998	27 108	–	–	2 066	(3 503)	25 671
Fonds Colleen Peterson de composition de chanson	–	17 233	–	–	789	(1 391)	16 631
Fonds Ruth Schwartz	–	7 179	–	–	329	(79)	7 429
	70 311 \$	23 343 862 \$	10 424 \$	7 000 \$	1 072 579 \$	(1 534 538) \$	22 899 327 \$

* Les soldes des fonds à la clôture de l'exercice comprennent des gains non réalisés de 5 692 160 \$ (6 710 640 \$ en 2018), tel qu'ils sont présentés dans les états de la situation financière.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil des arts de l'Ontario (CAO) est dirigé par un conseil d'administration bénévole qui établit les politiques du CAO et veille au fonctionnement de l'organisme. Les membres du conseil d'administration ont également d'autres fonctions importantes, notamment celles de plaider la cause des arts en Ontario et de représenter le CAO dans les collectivités de la province.

Chaque membre du conseil d'administration est nommé par le gouvernement de l'Ontario pour un mandat renouvelable de trois ans.

Rita Davies, Toronto

Présidente

Nommée en juillet 2015

Mandat se terminant en juillet 2021

Judith Gelber, Toronto

Vice-présidente

Nommée membre en février 2013

Nommée vice-présidente en mars 2015

Mandat se terminant en mars 2021

Marie-Élisabeth Brunet, Ottawa

Nommée membre en avril 2013

Mandat se terminant en avril 2019

Mark V. Campbell, Pickering

Nommé membre en janvier 2016

Mandat terminé en janvier 2019

Eliza Chandler, Toronto

Nommée membre en août 2017

Mandat se terminant en août 2020

Josée Forest-Niesing, Sudbury

Nommée membre en janvier 2018

A démissionné en octobre 2018, à la suite de sa nomination au Sénat du Canada

Karim Karsan, Toronto

Nommé membre en août 2016

Mandat se terminant en août 2019

Jill Reitman, Toronto

Nommée membre en août 2016

Mandat se terminant en août 2019

Harvey A. Slack, Ottawa

Nommé membre en mai 2009

Mandat terminé en mai 2018

Mary Alice Smith, Longbow Lake (Kenora)

Nommée membre en avril 2016

Mandat se terminant en avril 2019

Janet E. Stewart, London

Nommée membre en septembre 2014

Mandat se terminant en septembre 2020

David Tsubouchi, Baltimore

Nommé membre en décembre 2018

Mandat se terminant en décembre 2021

Sean White, Windsor

Nommé membre en août 2015

Mandat terminé en août 2018

PERSONNEL DE DIRECTION

Peter Caldwell

Directeur général

Kirsten Gunter

Directrice des communications

Nina Small

Directrice des ressources humaines

Kathryn Townshend

Directrice de la recherche, des politiques et de l'évaluation

Carolyn Vesely

Directrice des subventions

Jerry Zhang

Directeur des finances et de l'administration

Elise Chalmers

Directrice adjointe des subventions (jusqu'en juillet 2018)

Jessica Deljouravesh

Directrice adjointe intérimaire des subventions (à partir de juillet 2018)

COLLABORATEURS

Kirsten Gunter

Révision

Ashleigh Hodgins

Coordination et aide à la rédaction

Tsipora Lior

Traduction et révision en français

Gilbert Bélisle

Traduction supplémentaire

Nancy Foran

Révision en anglais

Conseil des arts de l'Ontario

121, rue Bloor Est, 7^e étage
Toronto (Ontario) M4W 3M5
416-961-1660
1-800-387-0058
info@arts.on.ca
www.arts.on.ca



@ConseilartsON



@OntarioArts

ISSN 2562-7570 (PDF)

ISBN 978-1-4868-3666-6 (PDF)

Rapport annuel 2018-2019 du Conseil des arts de l'Ontario

Le Conseil des arts de l'Ontario est un organisme du gouvernement de l'Ontario.